M.E.N.R.S.	**FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI**	O.N.E.F

F D E 2 4 1 1 0 5	INTITULE DE L'EMPLOI CARRELEUR	**SECTEUR :** GENIE CIVIL **DOMAINE :** BATIMENT **CORPS DE METIER :** SECOND ŒUVRE

1 - DEFINITION SYNTHETIQUE DE L'EMPLOI

Sous le contrôle du Chef de chantier ou du Conducteur de travaux, le Carreleur est chargé d'EFFECTUER LES CARRELAGES :

- effectuer les carrelages horizontaux et verticaux ;
- être chargé de travaux spéciaux : pose de marbre, de mosaïque, … ;
- poser les plinthes ;

Ainsi, pour accomplir ses tâches, il doit :

- avoir le sens artistique et une bonne formation en dessin ;
- avoir une habilité gestuelle et une dextérité manuelle ;
- être résistant, solide, persévérant et patient.

2 - DESCRIPTION DES ACTIVITES

Dans la réalisation de sa fonction, il est amené à EFFECTUER LES CARRELAGES HORIZONTAUX ET VERTICAUX regroupant les trois (03) tâches principales suivantes :

1. Préparation du support (ragréage) ;
2. Exécution du carrelage (traçage des repères d'alignement, coupe du carreau à dimensions, positionnement et ajustage du carreau) ;
3. Finition (nettoyage, ponçage).

3 - MATERIELS SPECIFIQUES A L'EMPLOI

Pelle, seau, gravier, mortier, spatule, équerre, fil à plomb, corde à tracer, batte, mailler, balai, sciure, ponceuse, niveau, mètre, croisions, coupe carreaux.

4 - REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL	
Activités intrinsèques Préparation du support, pose du carrelage, finition : 80% Encadrement des manœuvres : 10%	Activités de liaison Relations hiérarchiques et fonctionnelles : 10 %

5 - CONDITION DE TRAVAIL

Horaire pratiqué

Durée : 8 heures par jour

Efforts physiques

- Déplacements continuels ;
- Postures de travail pénibles, accroupis.

Risques d'accident de travail

Contusions, meurtrissures.

Risques de maladies professionnelles

Fatigue, allergies, effets corrosifs du ciment.

Ambiance de travail

- Environnement exposé au froid, à l'humidité et aux poussières.
- Travail demandant force et résistance physiques.

6 - EXIGENCES DE CONNAISSANCES

Connaissance de base

- Expression écrite et orale

La connaissance de la langue française est nécessaire pour l'interprétation et la compréhension des catalogues et manuels d'ouvrage.

La capacité d'expression écrite lui permet de prendre des notes (caractéristiques géométriques des murs, repère d'alignement, dimensions des carreaux).

La capacité d'expression orale est utile pour la bonne entente avec le supérieur hiérarchique et la coordination de travaux avec les ouvriers des autres corps d'état.

- Niveau scientifique

Le carreleur doit avoir la maîtrise des dessins géométriques, de la proportionnalité (mélange sable – ciment) et de la prise des mesures.

Connaissances théoriques

- Connaissance des différents types de carreaux et de leur pose (pose de marbre, de la mosaïque, …) ;
- Connaissance des différents styles de motifs de carrelage.

Compétences professionnelles

- Maîtrise de la technique de carrelage ;
- Maîtrise de la manipulation des outils ;
- Capacité d'interprétation des modèles figurés dans les catalogues ou manuels d'ouvrage ;
- Maîtrise de la pratique des différents types de pose de carrelage.

7 - EXIGENCES DES RESPONSABILITES ET LIAISONS

Marges d'autonomie et de décision

Le Carreleur organise son plan de travail et coordonne son plan d'action avec les ouvriers des autres corps d'état dans l'exécution de travaux.

Responsabilités hiérarchiques et fonctionnelles

- Recevoir et appliquer les instructions du supérieur hiérarchique : Chef de chantier, Conducteur de travaux ;
- Travailler en collaboration avec les ouvriers pour la coordination de travaux.

Responsabilités techniques et économiques

Le Carreleur est responsable de la réalisation et de la qualité d'exécution des travaux et de la rentabilité de l'entreprise.

Responsabilités humaines et sociales

- Le Carreleur participe au maintien de la bonne relation entre l'équipe ;
- Il aide à la formation sur le tas des manœuvres ;

8 - CONDITIONS D'ACCES

Accès direct

Avec un CAP Carreleur.

Accès indirect (promotion interne)

Formation sur le tas + évaluation du supérieur hiérarchique

9 – PERSPECTIVES DE CARRIERE

- Possibilité d'accès à des responsabilités de Chef de chantier
- Possibilité de s'installer à son compte en qualité d'artisan.